



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2024 à 19 h
Salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt quatre, le 27 Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Larcat, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier CARBONELL, Maire, après avoir été convoqué le vendredi 23 Février 2024, conformément aux dispositions des Articles L 2121-10, 2121-12 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation accompagnée de l'ordre du jour a été adressé aux Conseillères et Conseillers sous forme dématérialisée le vendredi 23 Février 2024.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 7

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL, Mme Solenne LAURENT, Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON, Mme Danielle RODRIGUEZ, M. Serge ROUBY.

Secrétaire de séance : M. Guillaume CHASSEUIL

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Monsieur Le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Guillaume CHASSEUIL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023
- 1 - Délibération portant sur approbation du Compte de Gestion Exercice 2023
- 2 - Délibération portant sur approbation du Compte Administratif Exercice 2023
- 3 - Délibération portant sur approbation des Résultats de l'Exercice 2023 sur le budget communal Exercice 2024
- 4 - Délibération portant sur la dépose liée à l'esthétique Bt sur P1 Village 2^{ème} tranche (non communiquée sur la convocation – erreur matérielle)

- Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 Janvier 2024

Le procès-verbal n'est toujours pas passé en approbation

- Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 Février 2024

La discussion porte rapidement sur l'approbation du conseil du 16 janvier. Mme Solenne LAURENT conteste ce qui est écrit dans le procès-verbal, Mme Véronique MUZIALOWSKA-MATON a rendu le procès-verbal dans les temps, Monsieur Le Maire voulait supprimer des morceaux entiers du procès-verbal du 16/01/2024 et puisque la secrétaire de séance n'a pas voulu venir à la mairie il n'a pas voulu communiquer ce procès-verbal aux conseillers municipaux.

Mme Jocelyne AUDO et Monsieur Le Maire ne souhaitent pas tenir compte des remarques sur le procès-verbal et le modifier.

Monsieur Le Maire demande l'approbation du procès verbal : le procès-verbal de la séance du 6 Février 2024 est adopté par :

- 4 voix Contre (Mmes Solenne Laurent – Véronique Musialowska-Maton – Danielle Rodriguez et M. Guillaume Chasseuil).
- 3 voix Pour (M. Didier Carbonell – Mme Jocelyne Audo – M. Serge Rouby),

1 – Délibération n° 05- 2024 portant sur approbation du Compte de Gestion Exercice 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement Exercice 2023	: 171 981,06
Dépenses d'Investissement Exercice 2023	: 140 349,91
Résultat de l'Exercice 2023	: 31 631,15

Report de l'Exercice 2022	: - 39 274,99
Résultat de l'Exercice 2023	: 31 631,15
Résultat de Clôture Exercice 2023 (subventions non versées à ce jour)	: - 7 643,84

Besoin de financement 2023 à couvrir lors de l'affectation des résultats	: 7 643,84
---	------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement Exercice 2023	: 122 156,71
Dépenses de Fonctionnement Exercice 2023	: 85 837,96
Résultat de l'Exercice 2023	: 36 318,75

Report de l'Exercice 2022	: 79 757,62
Part affecté à l'investissement Exercice 2023	: - 56 715,48
Résultat de l'Exercice 2023	: 36 318,75
Résultat de Clôture Exercice 2023	: 59 360,89

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la validité du Compte de Gestion Budget Commune Exercice 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VOTE**

Pour : 3 Contre : 4 Abstention : 0

M. Guillaume CHASSEUIL prend la parole :

« Nous nous voyons dans l'obligation de voter contre cette délibération.

Lors du dernier scrutin (élection municipale partielle), une nouvelle majorité au sein du conseil municipal a été démocratiquement portée par les électrices et les électeurs de la commune. Depuis, force est de constater que cette nouvelle majorité est entravée dans l'exercice de ses responsabilités, en particulier dans la gestion des affaires de la commune, la préparation des réunions du Conseil Municipal et l'élaboration des ordres du jour.

Face à cette situation d'entrave systématique, nous en sommes réduits à cette extrémité que nous regrettons mais qui nous semble être le seul recours pour « tirer la sonnette d'alarme » ».

2 - Délibération n° 06 - 2024 : portant sur approbation du Compte Administratif Exercice 2023

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, il ne prend pas part ni à la présentation ni au débat ni au vote.

Madame la Première Adjointe présente le Compte Administratif Exercice 2023 tel que dressé en nos livres à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement Exercice 2023	: 171 981,06
Dépenses d'Investissement Exercice 2023	: 140 349,91
Résultat de l'Exercice 2023	: 31 631,15

Report de l'Exercice 2022	: - 39 274,99
Résultat de l'Exercice 2023	: 31 631,15
Résultat de Clôture Exercice 2023	: - 7 643,84

Besoin de financement 2023 à couvrir lors de l'affectation des résultats : 7 643,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement Exercice 2023	: 122 156,71
Dépenses de Fonctionnement Exercice 2023	: 85 837,96
Résultat de l'Exercice 2023	: 36 318,75

Report de l'Exercice 2022	: 79 757,62
Part affecté à l'investissement Exercice 2023	: - 56 715,48
Résultat de l'Exercice 2023	: 36 318,75
Résultat de Clôture Exercice 2023	: 59 360,89

M. Guillaume CHASSEUIL demande à quoi correspond l'emprunt 766 894 dont le premier versement a eulieu en août 2023.

Il s'agit d'un emprunt à très court terme de 80 000€ voté en conseil par une délibération lors du Conseil municipal du 10/12/2021.

Madame la Première Adjointe propose donc au Conseil Municipal d'approuver la validité du Compte Administratif Exercice 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VOTE
Pour : 2 Contre : 4 Abstention : 0**

3 - Délibération n° 07 - 2024 : portant sur approbation des Résultats de l'Exercice 2023 sur le budget communal Exercice 2024

Monsieur Le Maire reprend sa place au sein de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation par section des Résultats de Clôture Exercice 2023 au Budget Primitif Commune Exercice 2024 à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report Exercice 2022	: - 39 274,99
Résultat Exercice 2023	: 31 631,15
Résultat de Clôture Exercice 2023	: - 7 643,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report de l'Exercice 2022	: 79 757,62
Part affectée à l'investissement Exercice 2023	: - 56 715,48
Résultat de l'Exercice 2023	: 36 318,75
Résultat de Clôture Exercice 2023	: 59 360,89

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des Résultats de Clôture Exercice 2023 au Budget Primitif Commune - Exercice 2024 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Ligne 002 – Excédent antérieur reporté : 51 717,05

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Ligne 1068 – Excédent de Fonctionnement : 7 643,84

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 3 Contre : 4 Abstention : 0

Délibération n° 08- 2024 : Portant sur des travaux sur le réseau électrique.

Il s'agit de la dépose des poteaux électriques devenus inutiles après les travaux. Le coût de 2 000€ est pris en charge par le SDE-09.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'inscription retenue (programme SDE TrC 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS

Réunion PLUIH

Monsieur Le Maire annonce qu'une réunion aura lieu le 26 mars 2024 à 9h00 entre des représentants de la Communauté de Communes de la Haute Ariège et de la commune de Larcat pour préciser la déclinaison commune par commune du PADD. Il faudrait au moins 3 représentants de la commune.

Réunion budget

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à une réunion avec Mme Assaoui le 25 mars 2024 pour la finalisation du budget de la commune 2024.

Employé communal

M. Luc PUJOL était absent le 24 Février 2024 et n'a pas fait passer d'arrêt de travail. Monsieur Le Maire indique que ça engendre une pièce de plus dans son dossier.

Convention Dénéigement avec le Département

Monsieur Le Maire annonce qu'une convention a été établie avec le Conseil Départemental pour organiser le déneigement jusqu'à l'arrêt de bus.

ACCA de Larcat

Monsieur Le Maire ne prend pas part à la discussion.

Mme Jocelyne Audo rappelle la teneur du courrier reçu en mairie le 6 février 2024 du Président de l'ACCA de Larcat demandant la suppression du paiement du Droit de Chasse. Celui-ci a été établi par une convention ancienne (1973?) renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la non-reconduction de la convention pour l'année 2024 et les suivantes.

De plus, l'ACCA demande l'autorisation de mettre en place un mobil-home et de capter l'eau du ruisseau au lieu-dit de Aulèges, afin de pouvoir découper les sangliers là-bas pour éviter de les faire passer dans le village, ainsi que pour faciliter le parking. Il y aurait aussi le besoin de capter l'eau du ruisseau. Pour tout cela, ils indiquent qu'ils reprendront contact avec la mairie.

Réunion publique PNR

M Guillaume Chasseuil a poursuivi ses échanges avec le directeur du Parc et une réunion est proposée. Elle devrait avoir lieu au mois de mai ou de juin, les villageois seront consultés pour qu'un maximum de gens puisse venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire
Didier Carbonell

Le Secrétaire de séance
Guillaume Chasseuil

N° DÉLIBÉRATION	OBJET
00-2024	Approbation du Compte de Gestion Exercice 2023
00-2024	Approbation du Compte Administratif Exercice 2023
00-2024	Approbation des Résultats de l'Exercice 2023 sur le budget communal Exercice 2024